



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 10 février 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 3 février 2011

Publié le 11 février 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Pierre PRIBETICH	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Myriam BERNARD	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER	
M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY	

### Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Anne DILLENSEGER	M. Gilbert MENUET pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Françoise TENENBAUM	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Elisabeth BIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Dijon - Marché de Gros - 19-21 rue de Skopje - Acquisition des locaux et du bail emphytéotique**

L'opération de réaménagement du site du « Marché de Gros » a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise du 26 juin 2008. Il a également été décidé de dédier cette zone aux activités agro-alimentaires.

La majorité des terrains appartient à la Ville de Dijon et fait l'objet de baux emphytéotiques de 90 à 99 ans au profit des entreprises qui ont construit leurs entrepôts.

Les entreprises détentrices de baux ont la possibilité de solliciter du Grand Dijon qui reprend l'opération à la suite de la Ville de Dijon, le rachat de leurs bâtiments par reprise des baux emphytéotiques.

La Société POMONA vient de donner son accord pour la cession au Grand Dijon de ses deux propriétés situées 19 et 21 rue de Skopje et le transfert du bail emphytéotique dont elle est bénéficiaire.

Il est ainsi proposé d'acquérir ces locaux d'une superficie d'environ 6 500 m<sup>2</sup>, à usage d'entrepôts et de bureaux, cadastrés section AK n°70 pour 2 495 m<sup>2</sup>, n°201 pour 288 m<sup>2</sup> et n°71 pour 9 077 m<sup>2</sup> et de se substituer aux droits du vendeur dans le bail emphytéotique du 27 mai 1963.

Cette acquisition interviendra moyennant la somme totale de 570 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'acquérir** sur la Société POMONA dont le siège social est situé 2 et 4 place du Général de Gaulle – 92164 ANTONY cedex, les locaux situés à l'intérieur du Marché de Gros 19 et 21 rue de Skopje, cadastrés section AK n°70 pour 2 495 m<sup>2</sup>, n°201 pour 288 m<sup>2</sup> et n°71 pour 9 077 m<sup>2</sup>, dans le cadre du bail emphytéotique initial en date du 27 mai 1963 qui sera ainsi cédé à la Communauté de l'agglomération dijonnaise ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 570 000 € conforme à l'évaluation de France Domaine ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Nouvelle Cuisine centrale

Dépôts de Voirie  
73

Is-sur-Tille

Dijon

de

ferrée

Voie

Mayence

de

Rue

Rue

Skopje

**Section : AK**

72

71

70

201

200

68

67

66

65

54

301

302

57

117

118

255

260

234

Parcelles AK n° 70, n° 71, n° 201.



1:1 500